

URBANISME

Un nouveau PLAN LOCAL D'URBANISME et une AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Dossier p. 4-5

Édito



Francis FAYARD

Premier adjoint au Maire en charge de l'économie
Vice-président de la Communauté de Communes
du Val de Drôme

Economie et travail sur l'emploi insertion

Les deux plaisirs estivaux sont terminés et il faut d'ores et déjà remettre du cœur à l'ouvrage.

À l'heure où nous écrivons vous aurez découvert un splendide trompe-l'œil en centre-ville destiné à embellir la commune, son patrimoine et cette vallée de la Drôme que nous aimons tant.

Cette fresque est le lancement d'une opération de redynamisation revitalisation du centre-ville dont la première partie va durer environ deux ans. Fresque, travail sur le commerce de centralité, regroupement de médecins,

Une étude est lancée cette année sur la circulation, le stationnement, l'embellissement de l'axe RN7 pour anticiper les travaux de la future déviation RN7.

Beaucoup de travail avec mes amis de l'équipe municipale et des services municipaux pour asséoir à notre commune une nouvelle identité avec une mention particulière à mon double sur ce dossier, Guillaume Venel. Tout cela additionné à l'arrivée de la zone de la Confluence (20 hectares), à Drôme Fruits l'implantation d'une pépinière d'entreprises tertiaires, l'économie étant une priorité du mandat.

Le travail aussi sur la cellule emploi de Livron est lancé pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'arrivée prochaine à la MSAP de l'association Diedac Plie (démarche de retour à l'emploi), en complément des actions de Pôle Emploi et de la Mission Locale.

Nos responsabilités à la Communauté de Communes nous permettent aussi de lancer une action destinée aux trente communes du territoire sur le thème de l'emploi, l'insertion, les ressources humaines et les emplois non pourvus. Tout un long et laborieux travail (nécessaire), tout en restant humble sur les objectifs, de soutenir les demandeurs d'emploi livronnais.

Nous considérerons que cela doit être notre priorité de travail sur cette deuxième phase du mandat, sans démagogie, mais avec énergie... même si l'État ne fait actuellement pas de cadeaux sur les emplois aidés qui sont souvent une première porte d'entrée à l'emploi. Nous en reparlerons prochainement.



Sommaire

ACTUALITÉS

- ▶ Nouveau à Livron
- ▶ École de musique
- ▶ Café culturel
- ▶ Semaine bleue
- ▶ Déclaration de ruches
- ▶ Portrait : Emilio Profili

p. 2

ÉCONOMIE LOCALE

- ▶ Parc d'activités économiques
« La Confluence »

p. 3

DOSSIER

- ▶ PLU (Plan Local d'Urbanisme)
et AVAP (Aire de Valorisation de
l'Architecture et du Patrimoine)

p. 4-5

ÉCONOMIE

- ▶ Signature du contrat de ruralité
- ▶ CPAM, l'assurance maladie près
de chez vous !

p. 6

TRIBUNES

ÉTAT CIVIL

À VOS AGENDAS !

p. 7

p. 7

p. 7

ALLO

- **LA MAIRIE** : 04 75 61 74 66
- **Numéro d'astreinte** **0 800 94 17 28**
Horaires Mairie, Service Technique
8 h-12 h - 13 h-17 h du lundi au vendredi
Permanence en Mairie le jeudi de 17 h à 19 h
- **Conseil départemental** 04 75 79 26 26
- **Préfecture (26)** 04 75 79 28 00
- **Service Culturel** : 04 75 40 41 37
- **Maison de Services au Public MSAP** :
..... 04 69 11 00 57
Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h (fermée le jeudi matin pour coordination administrative). Permanence le 1^{er} et 3^e jeudi du mois, de 17 h à 19 h.
- **Police Municipale** : 04 75 61 13 81
- **Service Éducation** :
- Enfance 04 75 61 16 59
- Éducation 04 75 61 16 61
- Restauration scolaire 04 75 61 13 80
- **Médiathèque** : 04 75 61 14 90
- **Service Technique** : 04 75 85 55 00
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : 04 75 61 16 60

PERMANENCES EN MAIRIE

Square de l'Hôtel de Ville,
salle de permanences de la Maison de Services Au Public (MSAP)

- **CPAM** : Rappel : afin d'éviter toute attente, il est possible de déposer ses feuilles dans la boîte aux lettres de la CPAM qui est relevée tous les jours. Les permanences sont destinées en priorité aux personnes en difficulté.
- **REMAID** : Permanence (Association d'aide aux victimes, de médiation et d'enquêtes socio-judiciaires) : le 4^e jeudi du mois de 9 h à 11 h, sur RdV. Tél. : 06 84 05 55 48 - 04 75 55 39 34
- **Vivre sans alcool** : le 2^e vendredi du mois de 15 h à 16 h et les 2^e et 4^e vendredis du mois de 20 h 30 à 23 h. Tél. : 06 09 15 45 67
- **CIDFF** : Aide aux démarches administratives : permanence les 2^e et 4^e mardis du mois de 14 h à 17 h. Pas de permanences en août.
- **SAMIR Renseignements partenariat mutuelle CCVD** : les lundis après-midi, de 14 h à 17 h, uniquement sur RdV. Tél. : 06 88 88 97 63 ou 04 58 17 66 65
- **BIOVALLÉE ÉNERGIE** : tous les mardis, de 9 h à 12 h, de préférence sur RdV. Tél. : 09 70 59 05 15.
- **ADECCO** (Agence Intérim) : le 3^e jeudi du mois de 9 h à 12 h.
- **MENWAY** (Agence Intérim) : tous les jeudis après-midi de 14 h à 17 h.
- **PARI** : Fonds Unique Logement Habitat (FULH), les 1^{er}, 3^e et 4^e vendredis du mois à la MSAP, uniquement sur RdV. Tél. : 04 75 71 83 47
- **CONCILIATEUR DE JUSTICE** : les 1^{er}, 3^e et 5^e lundis du mois sauf vacances scolaires. Mail : iv.conciliateur@orange.fr

Nouveau à Livron

Nous rappelons aux commerçants, artisans, professionnels libéraux, entreprises, agriculteurs, que cette rubrique leur est ouverte. Si vous souhaitez signaler, dans Livron infos, vos nouvelles activités (création, changement d'enseigne, de local, de propriétaire), n'hésitez pas à nous contacter à : communication@mairie-livron.fr

BSSA / STÉPHANE BUISSON

Spécialisée dans la vente et la pose d'automatisme de portail, d'interphone et visio-phonie, d'alarme, domotique et de courant faible, BSSA est à votre disposition pour améliorer votre quotidien. Je peux aussi vous proposer des aménagements tels que cuisine et dressing sur mesure. N'hésitez pas à me contacter soit au **06 083 083 52** soit par mail à stephane.buisson@bssa.fr



École de musique

Si l'aventure vous tente, vous trouverez à l'école de musique :

- Des activités de découverte : éveil, initiation, chœur d'enfants...
- Des ensembles et ateliers : chœurs, percussions, chanson, jazz vocal et chant du monde, chant lyrique, musiques actuelles, accompagnement de groupes amateurs...
- Des cours instrumentaux : basse, batterie, chant, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, guitare, piano, saxophone, trombone, tuba, violon, alto...

ATTENTION ! En raison de travaux à la Maison Pignal, l'école de musique déménage

NOUVELLE ADRESSE :

Maison Couthiol, 8 rue de Couthiol
Secrétariat ouvert au public mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 18 h
Contact : 04 75 61 38 70
ecoledemusique@mairie-livron.fr



Maison Couthiol.

Café culturel

Le Café culturel est une petite salle de spectacle dans laquelle le service culturel municipal programme chaque mois, d'octobre à avril, un spectacle tout public et un spectacle familial.

ATTENTION ! En raison de travaux à la Maison Pignal, les spectacles déménagent.

NOUVELLE ADRESSE :

Maison Couthiol, 8 rue de Couthiol
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service culturel de la mairie au 04 75 40 41 37. Ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
90 avenue Joseph Combier.

ACTIVITÉS DE LA SEMAINE BLEUE
ouvertes à tous les Livronnais
de 7 à 97 ans

Comme les années précédentes, des activités auront lieu durant la semaine du 2 au 7 octobre.

Nouveauté : certaines d'entre elles se dérouleront sur l'année scolaire, comme la participation des seniors aux activités sportives ou culturelles :

- L'usap du mercredi (escalade, pêche à la ligne, cyclisme, etc.) ;
- Les ateliers créatifs de l'Association familiale (à la Médiathèque) tous les mercredis après-midi.
- Projet de création d'une fresque (lancement en octobre 2017 pour restitution lors de la semaine bleue 2018).
- Animations et échanges culturels avec l'EHPAD de Cauzid et les services des politiques éducatives et de la culture (Char de Noël, carnaval, chasse aux œufs de Pâques, etc.).
- Échange avec la Médiathèque de Livron (travail sur le numérique, musique, lecture).
- Initiation à la gymnastique douce avec les seniors.



PROGRAMME :

Mercredi 4 octobre après-midi :

- Randonnée pédestre le long de la Drôme.
- Concours pétanque ou quilles finlandaises.
- Rencontre EHPAD Périscolaire.
- Goûter commun au gymnase Claude Bon vers 16 h 30.

Jeudi 5 octobre matin :

- Séance cinéma à Loriol pour les seniors (transport possible).

Samedi 7 octobre après-midi

- (sous réserve disponibilité des intervenants) :
- Goûter sur le thème du chocolat, à la Médiathèque de Livron.

PORTRAIT
Émilio Profili

Un jeune livronnais au championnat de France d'échec.

Après avoir franchi les phases qualificatives, départementale puis régionale, j'ai participé à 15 ans au championnat de France d'échecs jeunes qui a eu lieu à Belfort du 16 au 23 avril. Je ne connaissais pas cette rencontre de haut niveau car je joue en compétition depuis peu. Confronté aux meilleurs joueurs de ma catégorie, chacune des neuf parties a été une lutte sans relâche de plus de trois heures contre la moindre erreur. De beaux souvenirs couronnés par une dédicace d'Anatoli Karpov, ancien champion du monde russe et une belle expérience que j'ai souhaité partager avec vous en quelques mots.

Déclaration annuelle de ruches
DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches,

en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

À NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obli-



gatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).



LIVRON INFOS

Le prochain numéro de *LIVRON infos* paraîtra le 26 octobre 2017. Merci de transmettre vos informations au journal avant le 4 octobre 2017. Contact : communication@mairie-livron.fr



Journal mensuel d'informations municipales Livron infos :
90, avenue Joseph Combier - 26250 Livron
Tél. : 04 75 61 74 66
Fax : 04 75 61 75 48
Mél : courrier@mairie-livron.fr
www.livron-sur-drome.fr



PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES « LA CONFLUENCE » Après la phase d'élaboration des projets, voici la phase d'aboutissement des actions

Un des axes du projet de territoire est la dynamique de l'économie locale et le renforcement structurel du bassin de vie. Dans ce cadre, le Parc d'activités économiques « La Confluence » (20 hectares pouvant accueillir 20 entreprises) revêt un intérêt majeur pour les petites et moyennes entreprises ; en particulier grâce à son emplacement stratégique.

Un projet siglé « Écoparc Biovallée »



Pleinement représentative de la Biovallée, toute la zone a été pensée dans le respect de l'environnement et dans l'esprit d'un site autonome. Le bâti s'organisera autour des règles requises de qualité architecturale, de maîtrise des impacts énergétiques (implantation bioclimatique, matériaux, consommation), avec une prise en compte dès le départ de l'évolutivité des bâtiments dans le temps. La gestion des eaux pluviales, optimisée et mutualisée (puits d'infiltration, végétalisation portante), limitera l'imperméabilisation du site tout en servant un aménagement paysager favorable à l'habitat d'espèces animales. Enfin l'éclairage prévu sera peu consommateur en énergie. Cette future ZAC a aussi été pensée et conçue pour répondre à la demande des acteurs économiques de disposer d'un cadre de travail et de vie de qualité (sectorisation des lots en fonction de leurs activités, déplacements fluides sur site). Avec ce projet, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée persiste et signe dans sa volonté de marier dynamisme économique et haute qualité environnementale.

Un emplacement stratégique en lien avec la future déviation

Situé à 500 mètres de la gare de Livron-sur-Drôme, dans la zone d'activités de la Fauchetière, le site permettra de développer l'emploi sur des bassins de vie, en tenant compte de l'accès de proximité aux services et à l'habitat.

Avec à la clé des déplacements par train, courts et doux dans un environnement paysager : cheminements piétons, pistes cyclables aménagés le long d'une grande coulée verte traversante.

L'accès routier (en bordure de l'autoroute A7 et de la départementale 86) est aussi repensé : une sortie de déviation de la RN7 (Livron-Loriol) desservira directement le parc d'activités. Et des espaces de stationnement seront également mutualisés et pourront servir au covoiturage.

Premiers terrassements : septembre 2017

Les entreprises accueillies viendront majoritairement des secteurs de l'artisanat et de l'industrie.

Le site aura également vocation à devenir un lieu d'échanges, d'animations et d'innovations, en créant une alchimie entre pépinières d'entreprises et espaces mutualisés : pôle de services, show-room, espaces de formation et de ressources...

Le marché de travaux qui va être signé sera le plus gros marché de travaux que la CCVD ait jamais financé puisqu'il s'établit à un montant de 4 691 620 € H.T.



Le vice-président de la CCVD, Francis Fayard, chargé du développement économique aura su faire aboutir ce projet vital pour l'intercommunalité et la commune de Livron-sur-Drôme. Il est accompagné au centre par le président de la CCVD, Jean Serret, et à gauche, par M. le Maire de Livron, Olivier Bernard. Ce développement sera aussi accompagné d'une manière plus large par un développement du Centre-ville, fresque murale place Sibourg, et bâtiments destinés au commerce de centralité à venir place de la Madeleine, des bâtiments tertiaires (futur Drôme Fruits et zone de la Confluence), un travail autour de l'emploi, la formation et l'insertion (CCVD et commune de Livron derrière les partenaires institutionnels), un développement de l'habitat (Renoncées, etc.), une adaptation des services locaux aux réalités du monde d'aujourd'hui (médecins par exemple, MSAP...), etc. car aucun ne va sans l'autre. Le projet d'Éco Parc de la Confluence prouve aussi que l'on peut faire du développement économique tout en restant écologiquement responsable !

• Cinq lots ont été attribués, dont les Entreprises mandataires adjudicatrices sont :

1. Terrassements généraux - Bassins de rétention - Noues - Génie civil :

Mandataire : SAS BERTHOULY TP (membres : SAS Berthouly TP + Guintoli SAS)

2. Assainissement eaux usées - Eaux pluviales :

Mandataire : RAMPA TP (membres : Rampa TP + SOGEA Rhône-Alpes + SAS Pompage Rhône Alpes)

3. Alimentation en eau potable - Gaz - Réseaux secs - Éclairage :

Mandataire : GIAMMATTEO RÉSEAU (membres : Giammatteo Réseaux + SARL Oboussier)

4. Voirie - Revêtements - Bordures - Mobilier urbain :

Mandataire (et membre unique) : COLAS Rhône-Alpes-Auvergne

5. Espaces verts - Plantations :

Mandataire (et membre unique) : SA LES JARDINS DE PROVENCE.



La zone de la Confluence vue d'un drone.



Fresque murale (la façade avant intervention).

GPA Recycleur d'automobiles

NEUF OU OCCASION, TOUJOURS UNE SOLUTION

- ▶ 90 000 PIÈCES AUTO D'OCCASION EN STOCK
- ▶ GARANTIES 1 AN
- ▶ JUSQU'À 90% D'ÉCONOMIE
- ▶ PIÈCES NEUVES AU MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ PRIX
- ▶ STATION DE MONTAGE

GARANTIE 1 AN | LIVRAISON 48H | CERTIFIÉ ISO 14001 | CLUB

04 75 61 76 46 | www.groupe-gpa.com

PENSU

TAXIS AMBULANCES VSL

24h 24h 04.75.62.71.71 7J/7

Autorisation de stationnement taxi ALLEX N° 1
À LIVRON au N° 4 Quartier Les Signols

Le Froid Allexois

PARTICULIER & PROFESSIONNEL

26400 ALLEX - 06 71 99 31 02
www.lefroidallexois.com

MITSUBISHI ELECTRIC TOSHIBA Panasonic DAIKIN

POMPE À CHALEUR - CHAUFFAGE & CLIMATISATION - FROID
ÉTUDE - INSTALLATION - SAV - ENTRETIEN

GARAGE FABRICE FRAUD

RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT

Tél. : 04 75 61 61 74

Entretiens, réparations, vente véhicules neufs et occasions

PEUGEOT

ZA LA FAUCHETIÈRE - 6 RUE DES FRÈRES LUMIÈRE
26250 LIVRON-SUR-DRÔME

SDH Constructeur

Accession, location.
Notre équipe se tient à votre disposition pour vous faire découvrir tous nos programmes.

4 rue Pasteur - 26000 VALENCE
3 place Saint-Martin - 26200 MONTÉLIMAR
04 75 81 39 39
www.sdh-constructeur.fr

URBANISME

Un nouveau Plan Local d'Urbanisme et

une Aire de



La Commune a décidé de procéder à la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Parallèlement à cette démarche, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sera révisée et transformée en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Ces deux procédures de révision sont en cours. Elles sont menées simultanément et devraient durer un peu moins de deux ans.

Le lancement simultané des deux procédures de PLU/AVAP est un gage de cohérence entre les deux documents.

La révision du Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Il exprime le projet du territoire. C'est un outil d'urbanisme réglementaire permettant d'exprimer le projet de développement urbain de la commune, et de définir les moyens de le mettre en œuvre.

Plus précisément, il fixe un cadre de référence général qui sert à délivrer les autorisations de construire et d'aménager. Il indique ce que l'on peut faire, où le faire et comment le faire.

Il doit respecter les Lois d'Aménagement et d'Urbanisme (notamment Grenelle et ALUR). Il doit être compatible avec les documents et règles établis à une échelle supérieure comme le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le PLH (Programme Local de l'Habitat) à l'échelle intercommunale et les servitudes d'utilité publique.

Quel est son contenu ?

Le rapport de Présentation

Il expose le diagnostic territorial et précise les besoins répertoriés.

Il explique les choix retenus.

Il justifie les objectifs au regard de la consommation de l'espace et des dynamiques économiques et démographiques.

Le Projet d'aménagement et de développement durable

C'est la « clef de voûte » du PLU. Il présente les principaux enjeux et détermine les orientations stratégiques des élus en matière d'habitat, de transports, de développement économique, d'équipements, de protection des espaces naturels...

L'orientation d'Aménagement et de Programmation

Elle définit les actions et opérations nécessaires concernant l'aménagement d'un secteur spécifique.

Le Zonage

Il définit des « territoires homogènes » regroupés par familles de zones :

Les zones urbaines « U », bénéficiant de l'ensemble de la viabilité, les zones à urbaniser « AU » qui ne sont pas encore viabilisées, les zones agricoles « A », et les zones « N » naturelles et forestières, destinées à être protégées.

Le Règlement

Il fixe, pour chacune des zones, les règles qui s'imposent pour construire ou aménager ainsi que leurs conditions (gabarit, implantations, aspect, densité...).

Les Annexes

Les annexes regroupent différentes informations importantes pour le PLU : servitudes d'utilité publique, zone de préemption, les informations relatives aux réseaux...

Pourquoi réviser le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme a été approuvé le 3 septembre 2012. Deux modifications ont ensuite été approuvées en 2014 et 2016.

Par délibération du 26 octobre 2015, la municipalité a décidé de mettre en œuvre sa révision.

Cette révision a été dictée par la nécessité de mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec les dernières évolutions législatives et réglementaires (lois Grenelles et ALUR notamment), et de poursuivre la prise en compte de l'ensemble des risques et des sensibilités identifiés à l'échelle du territoire.

Quels sont les objectifs de cette révision ?

Cette révision du PLU de la commune s'inscrit dans la vision prospective de l'avenir de la commune développée dans le document initial.

Il s'agit de permettre un développement équilibré et rationnel de la commune en intégrant les nouvelles exigences réglementaires et notamment en prenant en compte les enjeux environnementaux du territoire : limitation de la consommation de l'espace, prise en compte de la trame verte et bleue...

Quelle concertation ?

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, cette révision fera l'objet d'une concertation tout au long de la procédure. À cette fin, un registre est d'ores et déjà mis à disposition à la Mairie afin de recueillir les observations des habitants. Par ailleurs, les remarques et propositions peuvent également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : revision@livron-sur-drome.fr

Un dossier d'information sur le projet du PLU est également mis à disposition du public, à la Mairie.

L'information se fera également au travers du présent bulletin municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Enfin, des réunions publiques seront organisées (planification à venir).

Quel est le calendrier ?



Où en est-on ?

La phase de **diagnostic** est terminée et a été présentée aux PPA (Personnes Publiques Associées) au mois de juillet dernier.

Ce diagnostic analyse l'état initial de l'environnement, étudie le paysage, l'agriculture et l'environnement bâti, décrit l'évolution du territoire, analyse la structure socio-démographique et économique à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité.

Le travail se poursuit, avec la phase de **définition du projet** : elle permettra de construire un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définira les grandes orientations.

Elle permettra également de définir les besoins, notamment en termes de surfaces constructibles et de choisir en fonction les espaces de développement...



Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine pour Livron-sur-Drôme

Les AVAP
et les ZPPAUP

L'élaboration de l'AVAP de Livron-sur-Drôme

Qu'est-ce qu'une AVAP ?

L'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au PLU. Cet outil est une évolution des ZPPAUP (qui avaient été créées en 1983) datant de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. Ce dispositif, comme la ZPPAUP, permet de **définir les protections patrimoniales** en ajoutant une **approche de développement durable**.

À compter du 8 juillet 2016, en application de la Loi LCAP (Loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) du 7 juillet 2016 (article L. 631-1 du Code du Patrimoine), les ZPPAUP et les AVAP approuvées ont automatiquement été transformées en « site patrimonial remarquable » (SPR).

L'AVAP en cours d'élaboration s'appellera donc SPR dès son approbation. Il sera annexé au PLU en application de l'article L. 151-43 du Code de l'Urbanisme.

L'AVAP prend en considération les trois dimensions d'analyse d'un territoire :

- **Le grand paysage** et ses déclinaisons locales, créant de véritables ambiances variées et complémentaires,
- **L'urbain**, témoin de la composition historique de la ville, de son fonctionnement, de ses usages, de ses atouts, contraintes et potentiels,
- **Le bâti**, témoin de l'histoire, support de l'identité du territoire et terreau de ses nouvelles constructions.

La réforme a ajouté à cette approche les **objectifs de développement durable**. Cette nouvelle dimension de l'analyse porte notamment sur les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables.

Les AVAP ont donc vocation à être des outils complets, prenant en compte les intérêts culturels, architecturaux, urbains, paysagers, environnementaux, historiques ou archéologiques d'un territoire.

Quel est son contenu ?

L'AVAP comprend quatre pièces obligatoires :

- Un **diagnostic** Architectural, Patrimonial et Environnemental qui référence toutes les formes de patrimoine. Il est annexé au rapport de présentation,
- Un **rapport de présentation**, qui analyse les enjeux urbains et paysagers et expose les principales mesures prises pour assurer la sauvegarde de ce patrimoine, tout en prenant en compte le contexte socio-économique afin d'insérer la politique de protection dans une vision dynamique de la ville,
- Un **plan réglementaire**, qui définit les secteurs patrimoniaux de protection, et identifie par différents figurés l'ensemble des éléments patrimoniaux repérés sur le territoire,
- Un **règlement**, qui définit les règles urbaines et patrimoniales en fonction des différents secteurs patrimoniaux et adapté aux différents types architecturaux.

Le document peut également comprendre un cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales, non réglementaires expliquant le règlement pour en faciliter l'application.

Pourquoi réviser la ZPPAUP ?

Depuis 1995, le territoire de Livron-sur-Drôme est partiellement couvert par une ZPPAUP. Elle concerne essentiellement le Haut Livron et une partie des coteaux surmontant la Drôme. Le 26 octobre 2015, le Conseil municipal de la commune de Livron-sur-Drôme a décidé, à l'unanimité, de transformer l'actuelle ZPPAUP en AVAP afin de préserver les avantages de l'actuelle ZPPAUP tout en intégrant les nouvelles dispositions liées aux AVAP, mais aussi de faire évoluer sensiblement la règle pour accompagner les nouveaux besoins liés à l'évolution des modes de vie.

Quels sont les objectifs de cette révision ?

La transformation de la ZPPAUP en AVAP traduit la volonté de poursuivre la dynamique patrimoniale mise en œuvre par la ZPPAUP par :

- L'approfondissement de la connaissance du patrimoine architectural de la commune de Livron-sur-Drôme :

l'élaboration de l'AVAP permet la mise en place d'un fichier cartographique et d'une base de données permettant d'identifier chaque construction appartenant à un type reconnu comme patrimonial à Livron-sur-Drôme, racontant la transformation urbaine du petit bourg : mise en place d'une typologie affinée, permettant d'identifier, selon le type, les modes de mise en œuvre des différentes interventions (extensions, ravalements...).

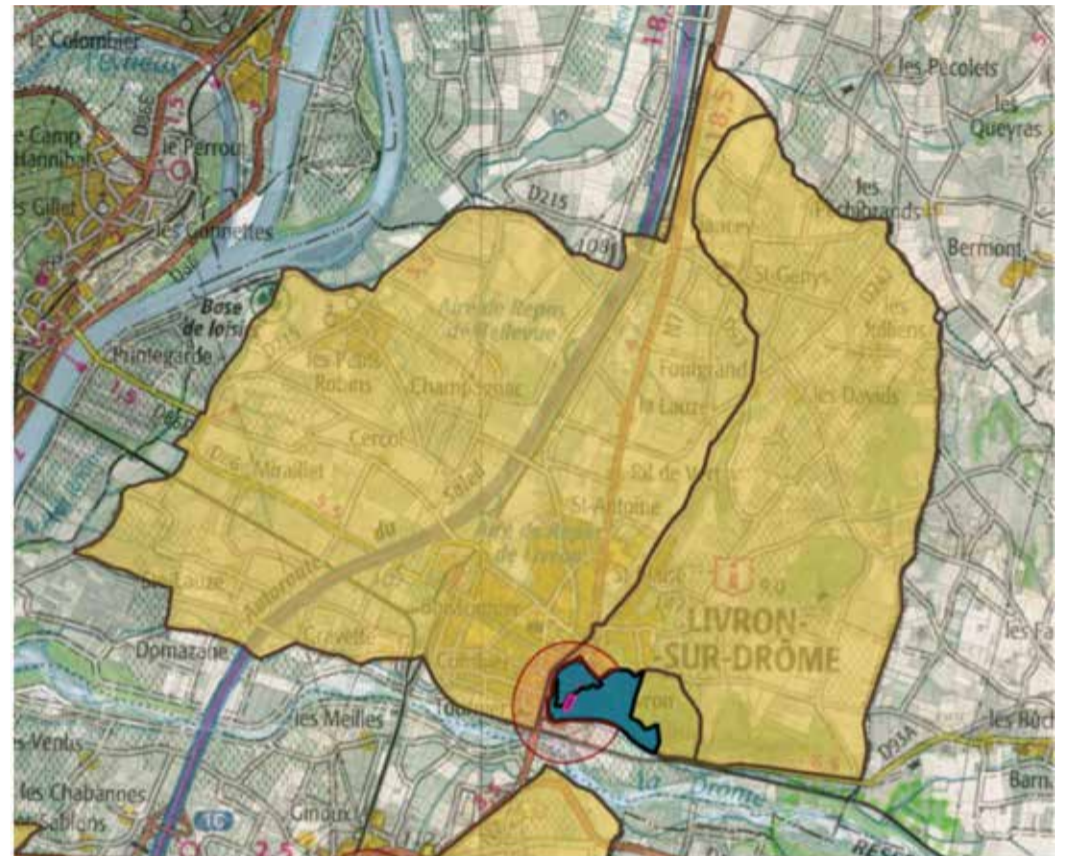
- La volonté de simplifier la mise en œuvre de l'outil et de répondre à des problématiques apparues avec la gestion de la ZPPAUP : réécriture du règlement.

- La volonté de concilier dynamique environnementale et dynamique patrimoniale sur le territoire de l'AVAP.

L'étude complète les analyses réalisées dans le cadre de la ZPPAUP en inscrivant le patrimoine dans une dynamique environnementale, en particulier en termes de gestion des espaces naturels, jardins, espaces boisés, Analyse des comportements thermiques des types bâtis et des conditions de leur amélioration.

- La volonté de concilier politique communale et politique patrimoniale : mettre en place un projet urbain global : élaboration conjointe PLU/AVAP.

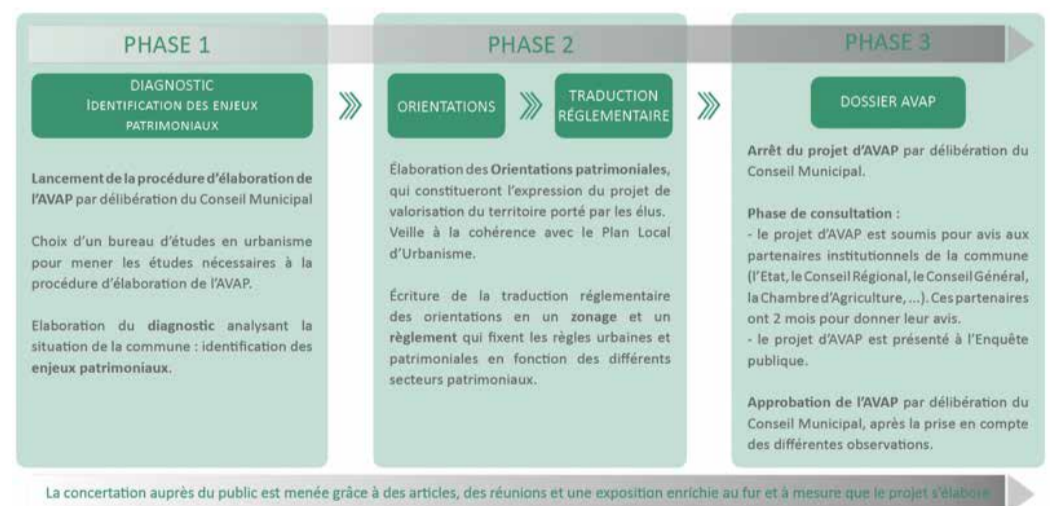
- **Un nouveau regard sur le périmètre** : l'audit de la ZPPAUP, croisé à un repérage exhaustif du patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune, permet de mettre en évidence des secteurs sensibles de grande qualité patrimoniale mais situés en dehors de périmètres de protection. Le périmètre proposé pour l'AVAP pourra modifier le périmètre de la ZPPAUP actuelle afin de mieux répondre aux enjeux du territoire.



LEGENDE : protections patrimoniales actuelles

- Périmètre ZPPAUP (devenue SPR)
- Périmètre de Zone de veille archéologique
- Périmètre de protection des Monuments Historiques

Quel est le calendrier ?



Où en est-on ?

La phase de diagnostic est terminée.
La phase de définition des orientations est en cours.



Signature du contrat de ruralité

Drôme Fruits, piscine, site de compostage des déchets verts et cave de l'entraide concernés pour Livron.

De nombreuses actions engagées ou réalisées par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée entrent clairement dans ce dispositif.

Priorité à l'investissement

Les opérations susceptibles d'être financées sont des projets structurants en faveur du développement des territoires ruraux et inscrits dans un contrat de ruralité signé par le représentant de l'État et les EPCI à fiscalité propre. Comme pour l'année 2016, ces enveloppes sont mises à la disposition des préfets de région et mises en œuvre par les préfets de département qui opèrent une sélection préalable des projets éligibles en fonction des spécificités des territoires.

Chaque contrat doit s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets :

1. Accès aux services et aux soins.
2. Revitalisation des bourgs centres.
3. Attractivité du territoire.
4. Mobilités.
5. Transition écologique.
6. Cohésion sociale.

Des actions concrètes en Val de Drôme et à Livron

Cette reconnaissance de la ruralité des territoires est en adéquation totale avec les valeurs que défend la CCVD. Le Département a ainsi alloué une enveloppe de plus de 400 000 €/an sur 3 ans à la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée : ce qui corres-

pond et correspondra à un financement entre 20 et 25 % des actions listées ci-dessous.

Volet 1 :

- Le projet d'une « Maison de la Vallée » en Gervanne-Sye.
- Le projet d'une salle spécialisée de gymnastique (Loriol-sur-Drôme).
- Une remorque d'équipements de gymnastique itinérante (« Mob' Gym ») mise en circulation au printemps 2017.
- Le projet d'une future piscine intercommunale à Livron.

Volet 2 :

- La requalification du quartier anciennement « Drôme Fruits » (Livron-sur-Drôme).
- Le projet d'une solution de restaurant en circuit court pour les scolaires et personnes âgées sur le bassin de vie de Saoû.

Volet 3 :

- La réhabilitation de la poterie de Cliousclat. 1^{re} tranche des travaux livrée.

Volet 4 :

- La mise à l'étude du développement de stations de Mobilité sur tout le territoire.

Volet 5 :

- Une plateforme d'une mise en réseau pour les agriculteurs du territoire (Agriliens) - livraison en septembre 2017.
- L'implantation d'un site de compostage et de déchets verts (Livron-sur-Drôme).

Volet 6 :

- Un lieu d'accueil intergénérationnel en Gervanne-Sye.
- Le maintien de « La Cave de l'entraide » (Livron sur Drôme).



Nos deux vice-présidents de la CCVD livronnais, Olivier Bernard et Francis Fayard étaient présents à la signature de ce contrat de ruralité destiné à soutenir financièrement les projets locaux, en présence notamment de M. le Préfet de la Drôme, de M. le sous-préfet de Die, du président de la Communauté de Communes.



QUESTIONNAIRE SOCIO-CULTUREL CI-JOINT

Vous trouverez dans ce journal le questionnaire qui vous propose la construction d'un projet du « vivre ensemble ». Face à l'évolution rapide de notre population, il est apparu nécessaire de renforcer les liens entre les Livronnais et entre les associations. De même, nos services communaux (enfance, éducation...), nos organismes et institutions (CCAS, école de musique, la mission locale, la MSAP, ...) doivent également participer, dans leurs champs de compétences, à l'amélioration de ce lien social. L'objectif clairement avoué : créer des synergies entre nos services, les institutions et le tissu associatif au profit des Livronnais. Cette réflexion devra s'inscrire dans une priorité de tous les instants : favoriser et développer le lien intergénérationnel. C'est en ce sens que la municipalité s'est engagée dans une démarche de création de centre socio-culturel municipal. Un projet orienté vers tous les Livronnais, les jeunes, les adolescents et le renforcement des liens intergénérationnels.

CPAM L'ASSURANCE MALADIE PRÈS DE CHEZ VOUS !

Les permanences CPAM sur rendez-vous le mercredi de 8 h à 12 h.

Afin d'être mieux accompagné dans vos démarches, à la Maison de Service au Public (MSAP), 90 avenue Joseph Combar à Livron-sur-Drôme, un conseiller est présent 5 jours par semaine pour vous accompagner sur les différentes rubriques des services numériques (sur www.ameli.fr) et vous aider à mieux comprendre les informations délivrées par l'Assurance maladie :

- Lundi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
- Mardi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
- Mercredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
- Jeudi de 13 h 00 à 17 h 00 et de 17 h 00 à 19 h 00 un jeudi sur deux
- Vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

Des postes informatiques restent à votre disposition sur la totalité de ces plages d'ouverture.

Pour les demandes plus complexes qui nécessitent un rendez-vous, un expert est présent à la même adresse tous les mercredis de 8 h 00 à 12 h 00 (hors périodes de vacances scolaires).

Le Conseiller de l'assurance maladie reçoit uniquement sur rendez-vous, tous les assurés dont les demandes ne peuvent être traitées directement sur le site comme par exemple :

- une première demande de CMUC ou d'Aide à la complémentaire santé,
- une indemnisation en arrêt de travail, en cas de multi-employeurs ou d'activité discontinuée pendant l'arrêt,
- une première demande d'affiliation (entrée sur le territoire français),
- un passage à 100 %,
- une déclaration de grossesse.

La prise de rendez-vous se fait au téléphone au 36.46 ou sur le compte personnel sur ameli.fr (chez soi ou au sein de la MSAP).



CONSTANT
Audition

Pierre CONSTANT Michel MATHIEU
Audioprothésistes D.E.

BILAN AUDITIF GRATUIT - ESSAI GRATUIT - ACCESSOIRES D'ÉCOUTE

■ 3 place Jean-Jaurès 26250 LIVRON ■ 04 75 40 52 26 ■ audition.constant@orange.fr

HORAIRE D'OUVERTURE **Mardi, Jeudi, Vendredi** 9 h - 12 h / 14 h - 18 h



État civil

JUILLET-AOÛT-SEPT. 2017

NAISSANCES hors de la commune

- LEMAIRE Corentin né le 1^{er} septembre à Valence,
- AKBABA Lena, née le 2 août à Valence,
- DE SOUSA Selena née le 6 août à Valence,
- OLSZOWY Oskar né le 6 août à Valence,
- CASTELLA Léana née le 11 août à Valence.

MARIAGES

- BLANCARD Maxim et GOMES DE OLIVEIRA Jennifer le 29 juillet,
- CARASSUS Didier et DESCHAMPS Clotilde le 14 août,
- DELAHAYE Gaël et VILLEREL Gwennaëlle le 19 août.

DÉCÈS

- Madame Elisabeth VEYRUNES née REYMONDET décédée le 24 juillet à Livron/Drôme
- Madame Marguerite LAPRAT née SAHY, décédée le 30 juillet à Livron/Drôme,
- Madame Monique GAILLARD, décédée le 31 juillet à Valence,
- Madame Vastie RIOUX née JAUBERT, décédée le 5 août à Livron/Drôme,
- Madame Madeleine TESTARD née MUNIER décédée le 8 août à Livron/Drôme,
- Madame Alice RIVAT née BRUYÈRE, décédée le 13 août à La Voulte/Rhône,
- Madame Renée LAGIER née MARCHAND décédée le 28 août à Livron/Drôme,
- Madame Marguerite TUNLEAU née MARCONNET décédée le 1^{er} septembre à Valence.

LE MOT DE LA MAJORITÉ

L'intérêt général : investir pour les Livronnais

L'objectif essentiel de notre mandat est de donner à Livron des atouts de développement et de répondre aux attentes des Livronnais.

Développement associatif :

– Sportifs, culturels, sociaux, patriotiques, ce sont des investissements, un accompagnement, une écoute au service de la vie livronnaise qui prend forme.

– Un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Le projet de rénovation et mise aux normes de la maison Pignal au service de l'école de musique et la future Maison de l'enfance accueillera 40 places.

– Enfin la réalisation d'une nouvelle salle communale sur le stade avec de nouveaux vestiaires démontre notre volonté d'agir.

Les critiques politiques sur ces choix sont faciles mais déjà le monde associatif réagit positivement sachant que cette demande et ce besoin ne sont pas d'aujourd'hui. Laissons les Livronnais s'exprimer et restons à leur écoute. La vie associative est le pilier de la vie livronnaise.

Développement économique :

– La future zone de la Confluence route de la Voulte est enfin lancée, c'est un investissement conséquent de la CCVD.

– La restructuration de Drôme Fruit, qui accueillera logements et locaux d'entreprises avec un accès direct à la gare.

– L'accueil de nouvelles entreprises dynamisera Livron.

– Le centre ville fait l'objet d'une grande attention de notre part. La fresque veut marquer ce « cœur de ville », et nous l'espérons contribuera à son développement. En parallèle, l'avenir est étudié pour préparer le Livron de demain. Nous en parlerons...

Rien de politique dans ces investissements, du concret pour la vie livronnaise : pour nous rassembler autour de notre intérêt commun : Livron-sur-Drôme.

LE MOT DE LA MINORITÉ

Vite fait, mal fait : des faits !

Les habitants de Domazane se sont réveillés un matin d'août en découvrant un beau panneau leur indiquant que leur hameau s'appelait désormais « les Buis ».

Carte IGN ou pas, depuis le déplacement de l'école, cela fait plus de 80 ans que tout le monde dit « Domazane » ! Une fois de plus, pas de concertation, pas de débat en Conseil Municipal.

Les belles promesses de concertation du maire et de son équipe n'engagent que ceux qui les écoutent. Plus ceux de Domazane sans doute...

Ce nouvel exemple fait suite à tellement d'autres depuis 2014 que tout cela fait méthode :

– Destruction de la MJC (la plus grande association de Livron avec ses 850 membres),

– Augmentation en 2014 de 46 % du prix de la cantine et de 128 % pour ceux du périscolaire pour les plus faibles revenus (certes il y a eu deux baisses depuis mais les repas coûtent toujours plus cher qu'avant 2014),

– Diminution de la pause méridienne des écoles de 30 minutes,

– Réorganisations incessantes du personnel de la mairie qui est au bord de la crise de nerfs,

– Forte augmentation des impayés (14 000 €) essentiellement liés au terrain d'accueil des gens du voyage, faute d'une vraie gestion de proximité de ce dossier (on n'avait encore jamais vu cela à Livron, ni d'installation sauvage en centre-ville). Alors qui subit et qui paie ? Les Livronnais !

Le Maire et son équipe promettaient de faire de la participation citoyenne la pierre angulaire de leur mandat. C'est tout le contraire : on décide à la va-vite, sans consulter personne, ou mal, et on réfléchit (ou pas) après. Et on remplace la concertation par un insupportable autoritarisme digne du passé.

À VOS AGENDAS !

VENDREDI 6 OCTOBRE

Association Ensemble
Soirée-débat : crise sanitaire et écologique.

La cuisine végétale, une des solutions ?

intervenant Jean-Claude Juston
› 20 h 30, salle Aragon

SAMEDI 7 OCTOBRE

UNRPA

Loto

› 14 h 30, Espace culturel

LOTO
Samedi 7 Octobre 2017
14h
LIVRON
Salle Simone Signoret Mairie de Livron

1 écran plat 122 cm
2 Ecrans plats 80 cm
3 TABLETTES
1 VTT
1 MINI CAVE 24 Bouteilles
ET DE NOMBREUX LOTS
Une partie spéciale enfants

2650 le Carton, 10€ les 5 Cartons
Organisé par Ensemble de Solidaires UNRPA-LIVRON L'AGE D'OR
Ne pas jeter sur la voie publique

DIMANCHE 8 OCTOBRE

Chorale Clé de Sol

Comédie musicale Paris Canaille

› 15 h-18 h, Salle Signoret

SAMEDI 14 OCTOBRE

Service culturel

Hertzienne une parenthèse enchantée

Tout public - 5 €/3 €
04 75 40 41 37

› 20 h 30, Maison Couthiol

DIMANCHE 15 OCTOBRE

Gwenaëlle Baudin

Stage de chant

› 10 h-13 h / 14 h 30-16 h 30,
Maison Couthiol

Renseignements : 06 08 33 02 51

LUNDI 16 OCTOBRE

Conseil municipal

› 19 h, salle des mariages

MERCREDI 18 OCTOBRE

Reflets d'argent

Conférence projection par Claude Fougeirol photographe Ardéchois cœur fidèle

› 20 h 30, salle Aragon

JEUDI 19 OCTOBRE

Association Nouvelles du Conte

Conférence « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois »

› 18 h, salle Signoret

JEUDI 19 OCTOBRE

Donneurs de Sang et EFS

Collecte

› 15 h 30-19 h 00,

salles Brel et Montand

VENDREDI 20 OCTOBRE

Asso Charles

- 1^{re} partie chanson avec « Montélo Chante » avec **Adrien de The Voices**

- 2^e partie : **humoriste,**

David Voinson

Buvette action caritative au profit d'enfants malades, 10 €

› 20 h 30, salle Signoret

SAMEDI 21 OCTOBRE

Collectif 500°

Conférence

Luther ouvre les portes de la modernité

› 20 h 30, Salle Aragon

DIMANCHE 22 OCTOBRE

Reflets d'argent Loto

› 14 h, Espace culturel

LIVRON
LOTO
DIM 22 OCT
Salle Signoret à 14h
8 PARTIES (dont 1 partie enfant)

TV LED 127 cm THOMSON
SEJOUR 4 Jours Espagne (2 pers)
Petit Electroménager
80 bout de vins fins, clairette, champagne
JAMBON CRU sans os ... ROSETTE ...
Outils ...

LES REFLETS D'ARGENT
Carton : 2,50 €
Buffet et Buvette
plus de 700 lots à gagner

DIMANCHE 22 OCTOBRE

Service Culturel

Cie tour de Cirk

Spectacle cirque

Et maintenant on fait quoi ?

5 €/3 € - 04 75 40 41 37

› 16 h, Maison Couthiol



SAMEDI 28 OCTOBRE

Twirling

Bourse vêtements et jouets

› 9 h-18 h,

Salles Brel et Montand

SAMEDI 28 OCTOBRE

Buttineries

Les Castagnades de la Butte

› 15 h ateliers citrouilles et tableaux d'automne

› 19 h soupe de courge et d'une bonne rôtie de châtaignes

S'inscrire auprès des Buttineries

ouvert à tous

Haut Livron

VENDREDI 3 NOVEMBRE

Indice 2

Lydia Héritier

théâtre Clair Obscur

dans le cadre de l'action solidarité internationale

› 20 h 30, salle Signoret

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

Reflets d'argent

Concours de belote

› 13 h 30, salle Signoret

LIVRON
BELOTE
DIM 5 NOV
Salle Signoret
CONCOURS EN 4 PARTIES
Ouverture portes 13h30 - Début concours 14h30

2 bons d'achat de 100 €
2 bons d'achat de 60 €
2 rosettes
4 tripaks de 3 bout de vins fins
4 duo de 2 bouteilles de vins fins
Buffet et buvette

LES REFLETS D'ARGENT
Inscription : 10 € / joueur
Chaque participant sera récompensé

